

Paris, le lundi 16 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie L'Oiseau Lire convient les écoles, bibliothèques et écoles de devoirs de la Province de Liège (Belgique) à participer à un concours de création collective SANS OBLIGATION D'ACHAT qui a pour titre :

AMIS POUR LA VIE
du 16 septembre 2019 au 26 février 2020
Remise des prix le 29 février 2020

Le projet :

Chaque classe ou groupe d'enfants réalise une création collective inspirée de l'œuvre des auteurs Brigitte Smadja et/ou Alan Mets.

Pour vous aider, vous pouvez télécharger des dossiers pédagogiques, des vidéos, des livrets... sur le site de *l'école des loisirs* : www.ecoledesloisirs.fr dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Les prix :

20 gagnants seront désignés et remporteront une bibliothèque de 30 livres (d'une valeur totale de 45 euros) et de nombreuses affiches. La remise des prix aura lieu en présence de Brigitte Smadja et d'Alan Mets (sous réserve).

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

Renseignements :

Librairie L'Oiseau Lire • Rue du Collège, 10, 4600 Visé
Tél. 04 379 77 91 / loiseau-lire@hotmail.be

Remise du règlement du concours à tout intéressé qui en fait la demande.

Partenaires :

Bibliothèque communale de Visé, Rue du Collège, 31, 4600 Visé • Bibliothèque communale d'Oupeye, Rue du Roi Albert, 194, 4680 Oupeye • Bibliothèque du collège Saint-Hadelin, Rue Saint-Hadelin, 15, 4600 Visé • Bibliothèque communale de Welkenraedt, Rue Grétry, 10, 4840 Welkenraedt • Bibliothèque communale de Plombières, Rue Hack, 28, 4852 Plombières • Bibliothèque communale de Blégny, Place Sainte-Gertrude, 25, 4670 Blégny

- Découvrez notre **site dédié aux enseignants**, des ressources et des dossiers pédagogiques accessibles à cette adresse : <http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/> •

Bulletin de participation au Concours de création collective

AMIS POUR LA VIE
à retourner avant le 31 octobre 2019 à

Librairie L'Oiseau Lire • Rue du Collège, 10, 4600 Visé
Tél. 04 379 77 91 / loiseau-lire@hotmail.be

M./Mme _____ Classe/Niveau _____

École/Établissement (nom et adresse) _____

Adresse électronique (obligatoire) _____

s'inscrit au concours « Amis pour la vie » organisé par la librairie L'Oiseau Lire et *l'école des loisirs*.

Tout bulletin non lisiblement complété ne pourra être pris en considération (illisible, raturé, incomplet).

Concours sans obligation d'achat.

- J'autorise le site Internet Le Muz : Musée des œuvres des enfants (lemuz.org) à mettre en ligne la photographie libre de droits de l'œuvre des enfants (case à cocher pour accord).

Règlement du concours AMIS POUR LA VIE

Article 1^{er} : Les sociétés organisatrices

Pour fêter Brigitte Smadja et Alan Mets et leurs œuvres, la librairie L'Oiseau Lire (Rue du Collège, 10, 4600 Visé – RCS : Lg : 154738) et la société anonyme *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres – 75006 Paris – RCS : B 300 570 181) organisent conjointement, du 16 septembre 2019 au 26 février 2020, 18h00 au plus tard, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

Article 2 : Les participants

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques et écoles de devoirs de la Province de Liège (Belgique) à l'exclusion de toute autre participation.

Article 3 : Le déroulement du concours

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers des auteurs Brigitte Smadja et/ou Alan Mets. Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. de taille maximale 100 cm x 100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo). L'utilisation des supports films, diapositives, CD-Rom sera exclue.

Ces œuvres devront mettre en scène un ou des personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers des auteurs Brigitte Smadja et/ou Alan Mets.

Chaque participant devra compléter un bulletin de participation qu'il devra impérativement retourner à la librairie L'Oiseau Lire au plus tard le 31 octobre 2019.

Les créations devront être accompagnées d'un bulletin de participation comportant obligatoirement le nom de l'établissement, le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné, le nom et la signature de l'enseignant, la liste des éléments de référence aux livres de Brigitte Smadja et d'Alan Mets publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle.

Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

Ces créations devront impérativement être déposées le 25 ou le 26 février 2020 au plus tard, à la librairie L'Oiseau Lire (Rue du Collège, 10, 4600 Visé) aux heures d'ouverture commerciale (le lundi de 13h30 à 18h et du mardi au samedi de 9h30 à 18h).

Le Jury se réunira le 28 février 2020 pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant soit l'éditeur et/ou la librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence aux auteurs Brigitte Smadja et Alan Mets
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Les prix seront remis officiellement le samedi 29 février 2020 à la Chapelle des Sépulcrines (Rue du Collège, 31, 4600 Visé) en présence de Brigitte Smadja et d'Alan Mets (sous réserve).

Article 4 : La dotation

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée d'un lot de posters de *l'école des loisirs*.

Ce concours est doté de 20 prix, comprenant chacun 30 livres d'une valeur totale de 45 euros.

Il ne sera remis qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 5 : Les œuvres

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public le samedi 29 février 2020 à la Chapelle des Sépulcrines (Rue du Collège, 31, 4600 Visé). Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 29 février 2020 à 17h.

Les œuvres non réclamées au plus tard le 23 mars 2020, seront considérées comme abandonnées.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Article 6 : Dépôt du règlement, litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée de l'opération dans les locaux de la librairie L'Oiseau Lire (Rue du Collège, 10, 4600 Visé), et sur le site de *l'école des loisirs* : www.ecoledesloisirs.fr dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Fiche de renseignements à joindre
avec la création réalisée par les enfants
Concours de création collective

AMIS POUR LA VIE
du 16 septembre 2019 au 26 février 2020
Remise des prix le 29 février 2020

École/Établissement _____

Nom de la personne responsable du projet _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Mail _____

Niveau de la classe _____ Nombre d'enfants _____

Titre de l'œuvre _____ Dimension de l'œuvre _____

Pièces à joindre :

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe (facultatif)

Nom et signature du responsable précédés de la mention « lu et approuvé » et de la date :

NB : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 26 février 2020 ne saurait être prise en considération.

Renseignements :

Librairie L'Oiseau Lire • Rue du Collège, 10, 4600 Visé
Tél. 04 379 77 91 / loiseau-lire@hotmail.be

Une page sur le site du Muz sera consacrée à votre concours !
Si vous souhaitez publier des photos du projet tout au long de l'année,
merci de contacter Aline Matray : lemuz@lemuz.com

Pour en savoir plus sur le Muz, rendez-vous sur <http://lemuz.org/>